



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

24 mars 2017

### **Elections cantonales 2017 Recours transmis au Grand Conseil**

**(IVS).- Suite à des suspicions de fraude électorale dans le Haut-Valais, un recours concernant l'élection du 19 mars 2017 (second tour des élections au Conseil d'Etat) a été déposé par l'UDC du Valais romand auprès de la Chancellerie d'Etat. Conformément à la législation, ce recours a été transmis au Grand Conseil. La compétence de statuer sur un recours concernant l'élection au Conseil d'Etat appartient au parlement cantonal.**

Suite à des suspicions de fraude électorale dans le Haut-Valais, un recours a été déposé aujourd'hui auprès de la Chancellerie d'Etat par l'UDC du Valais romand. Ce recours intervient après la proclamation des résultats de l'élection des membres du Conseil d'Etat du 19 mars 2017 (second tour) dans un arrêté publié au Bulletin officiel No 12 du 24 mars 2017. Le Conseil d'Etat a adopté cet arrêté dans sa séance du mercredi 22 mars 2017.

Le recours a été transmis au Grand Conseil. Le lundi 27 mars 2017 aura lieu la session constitutive du Grand Conseil qui traitera entre autres de la validation des résultats des élections ainsi que de l'assermentation des Conseillers d'Etat.

#### **Contact :**

**Philipp Spoerri, Chancelier d'Etat – 079 540 46 80**

**Claude Bumann, Chef du service parlementaire – 079 446 32 48**

